Nº 75408

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

PROJET DE LOI

portant prorogation de certains délais prévus dans les lois sectorielles du secteur financier durant l'état de crise

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(12.5.2020)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 7 mai 2020 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant prorogation de certains délais prévus dans les lois sectorielles du secteur financier durant l'état de crise

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 7 mai 2020 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 3 et 23 avril 2020 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 12 votants, le 12 mai 2020.

Le Secrétaire général, Marc BESCH La Présidente du Conseil d'État, Agny DURDU